

Gouvernement du Québec

Décret 1718-2024, 4 décembre 2024

CONCERNANT le niveau d'emploi de madame Lucie Pageau, sous-ministre adjointe au ministère des Finances

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE madame Lucie Pageau, sous-ministre adjointe au ministère des Finances, administratrice d'État II, reçoive un traitement annuel de 228 642 \$;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 et les modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées s'appliquent à madame Lucie Pageau comme sous-ministre adjointe du niveau 3;

QUE le décret numéro 1356-2020 du 16 décembre 2020 soit modifié en conséquence;

QUE le présent décret prenne effet à compter des présentes.

*La secrétaire générale associée et greffière adjointe
du Secrétariat du Conseil exécutif,*
JOSÉE DE BELLEFEUILLE

84621

